



MINISTERE DES MINES

ARRETE MINISTERIEL N° 0040 / CAB.MIN/MINES/01/2012 DU 04 FEB 2012
PORTANT REFUS DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION
D'EXPLOITATION DE CARRIERES PERMANENTE N° 7866 A LA SOCIETE
CIMENKAT

LE MINISTRE,

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36
littera f et 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier,
spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1^{er}, 56 et 57;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement
Minier, notamment ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1er ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant
organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de
collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi
qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les
attributions des Ministères;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 Septembre 2011 portant
nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres;

Considérant que la Société est non éligible aux droits de
Carrières, car non constituée conformément à l'Arrêté Royal du 22/06/1926
sur les SARL (Cfr note technique du Directeur Général de **CIMENKAT**).

Sur avis défavorable du Cadastre Minier ;



A R R E T E :

Article 1^{er} :

Il est refusé à la Société **CIMENKAT**, ayant son siège social sis **avenue Lubudi, Lubumbashi/Katanga, le renouvellement de l'Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanente n° 7866.**

Article 2 :

La Société CIMENKAT a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 2 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 04 FEB 2012

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort : 1
- CIMENKAT SPRL : 1